



Troubles de voisinages: bruits et installations gênantes

Par **Aurelie Domineau**, le **29/09/2017** à **15:22**

Bonjour à tous,

Je me permets de poster un sujet relatif aux troubles de voisinage!

Je pose rapidement le contexte:

Nous habitons une zone résidentielle particulièrement calme (pour ne pas dire silencieuse) dans un petit village

Nos voisins ont emménagé depuis 6 mois environ en tant que locataires, et ont ouvert un commerce de vente de pizza à emporter et à consommer sur place sur leur terrain (commerce par ailleurs illégal puisqu'ils n'ont pas les autorisations requises pour accueillir du public, et que la vente d'alcool est monnaie courante, avec toutes les dérives que l'on peut imaginer).

Ils ont, à cette fin, installé une tente de réception d'environ 6 mètre sur 4, dans laquelle ils diffusent la musique et reçoivent la clientèle (passons sur le fait qu'il s'agit d'une clientèle très particulière et très portée sur l'alcool et les conversations douteuses). Cette tente, imperméable mais non isolée est collée à notre haie séparative (à 3 mètre de la fenêtre de notre pièce de vie donc).

Par conséquent, tout le bruit généré est présent dans notre domicile depuis des mois, parfois même y compris lorsque nos fenêtres sont closes.

Le volume n'est pas assourdissant mais le bruit est quotidien (basses, clameurs etc) et clairement nous n'en pouvons plus.

Nous avons demandé aux concernés de cesser à plusieurs reprises et avons abandonné lorsqu'ils se sont montrés menaçants et agressifs envers nous.

Le maire et la préfecture ont été saisis. Une pétition a été signée dans le quartier. La Direction Départementale de Protection des Populations également a été informée. Enfin, une plainte a été déposée pour tapage.

Malheureusement rien ne bouge.

Évidemment j'enregistre fréquemment les nuisances dont nous faisons l'objet avec mon

téléphone, depuis notre cuisine, mais je ne suis pas sûre que cela soit un jour recevable.

J'ai épuisé toutes les voies qui m'étaient accessibles, je ne sais plus que faire. Aussi, je suis preneuse de tout conseil éventuel pour faire cesser cela (si d'aventure la réglementation permettait de faire démanteler cette tente ce serait merveilleux mais je ne la connais que trop peu!)

Je vous remercie infiniment pour votre aide précieuse !

Aurélié